



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DU FRANCOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)**



**Dossier approuvé
Par
Le Conseil Municipal**

Juillet 2008



Sommaire

ELEMENTS DE CADRAGE	2
LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PROJET DE TERRITOIRE DU FRANÇOIS	3
LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	5
ORIENTATION 1 : POURSUIVRE EN L'INTENSIFIANT, LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE BASSE	6
I- Retrouver un cœur de ville historique par la requalification des espaces publics	6
II- Inciter au renouvellement urbain	7
III- Solidariser « les morceaux » de la ville Basse en les reliant à la vieille ville au-delà des berges du canal et avec une ouverture sur la mer	7
IV- Améliorer les déplacements et les échanges	8
ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DES QUARTIERS HAUTS, PERIPHERIQUES ET LITTORAUX EN FUTURS POLES URBAINS SECONDAIRES EN LIMITANT L'ETALEMENT URBAIN	9
I- Fixer la population des quartiers hauts en les structurant en pôles urbains secondaires	9
II- Créer des secteurs à urbanisation limitée quand l'urbanisation est récente et très diffuse	9
III- Maîtriser l'urbanisation des quartiers littoraux	10
ORIENTATION 3 : ACTIONNER LE LEVIER ECONOMIQUE EN CONSOLIDANT LES ACQUIS DES SECTEURS TRADITIONNELS ET EN IMPULSANT UNE DYNAMIQUE FAVORISANT L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITES	11
I- Le François, Ville Centre au Sud : une attractivité économique à renforcer	11
II- Le François, Ville Sportive	12
III- Le François, une richesse agricole à préserver	12
IV- Le François, une destination touristique à diversifier et renforcer	13
ORIENTATION 4 : UTILISER TOUS LES ATOUTS DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, EN PRENANT EN COMPTE LES RISQUES NATURELS	14
I- Ses paysages	14
II- Sa baie, la mer et ses îlets	14
III- Ses risques naturels	14
IV- Ses patrimoines	15
V- Le barrage de La Manzo	15

Éléments de cadrage

Article R.123-3 du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune. »

Le PADD est le document cadre du PLU. Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les dix années à venir. C'est à partir de ces objectifs que sera ensuite établi le règlement du PLU qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une pièce obligatoire du PLU. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable (articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme), et répond à trois principes énoncés par la loi SRU :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, l'urbanisation nouvelle et la préservation des espaces naturels et des paysages
- La diversité des fonctions urbaines et la diversité sociale dans l'habitat
- Une utilisation économe des espaces naturels, urbains et périurbains, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources environnementales et patrimoniales et la prévention des risques.

Le Conseil Municipal dispose d'une très grande liberté dans la détermination de ce projet politique qui traduit la stratégie de développement durable du territoire, à condition toutefois de respecter d'une part les principes légaux qui s'imposent à tous et qui sont précisés par les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, et d'autre part de prendre en compte les grandes orientations et les prescriptions définies au niveau supra communal, en particulier dans le :

- Schéma d'Aménagement Régional (SAR)
- Schéma d'Aménagement Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- le Plan de Prévention des Risques (PPR)

Les options d'aménagement et de développement ont été retenues suite au diagnostic communal. Elles ont été ajustées grâce aux différentes réunions de concertation avec le maire, les élus, la population et les personnes associées.

Expression du projet global, le PADD revêt par conséquent un rôle central dans le PLU : il est le cadre de cohérence interne au PLU.

Conformément à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, c'est à partir du PADD que sont définies les orientations d'aménagement par secteur et la règle d'urbanisme (graphique et écrite).

Le PADD constitue également un cadre de référence pour la gestion dans le temps du PLU. Ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans qu'une nouvelle réflexion ne soit préalablement menée en concertation avec les habitants et en association avec les personnes publiques.

Tant que les remaniements du PLU ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD une procédure de modification du PLU ou de révision simplifiée pourra être engagée. Dans l'hypothèse où les évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD, une procédure de révision générale devra être entreprise (article L.123-13 du code de l'urbanisme).

Les fondements du développement durable dans le projet de territoire du François

On définit généralement le développement durable comme « un modèle qui permet aux générations présentes de satisfaire leurs besoins, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Le défi que doivent relever les élus au quotidien sera de répondre à des objectifs à court et moyen terme, en préservant le long terme.

On admet également que le développement durable repose sur trois pôles : efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement.

L'enjeu du développement de la commune du François est en partie inscrit dans le SAR de la Martinique qui lui attribue le rôle de pôle de desserrement de l'agglomération foyalaise (voir les documents supra communaux en 8.1 du rapport de présentation): son attractivité la hisse en effet progressivement au rang des communes de plus de 20 000 habitants.

La réflexion autour du PADD s'est appuyée également sur les données objectives du diagnostic dont les principaux éléments sont rappelés ci après :

Rappel des principaux éléments de diagnostic

La population

- *en augmentation*
- *vieillesse de la population amorcée*
- *forte progression des petits ménages*

Le parc de logements

- *faible représentation des logements de petite taille (11.5 %)*
- *forte proportion de logements d'avant 75 (30.6%)*
- *augmentation du taux de vacance : +56%*

Les données économiques

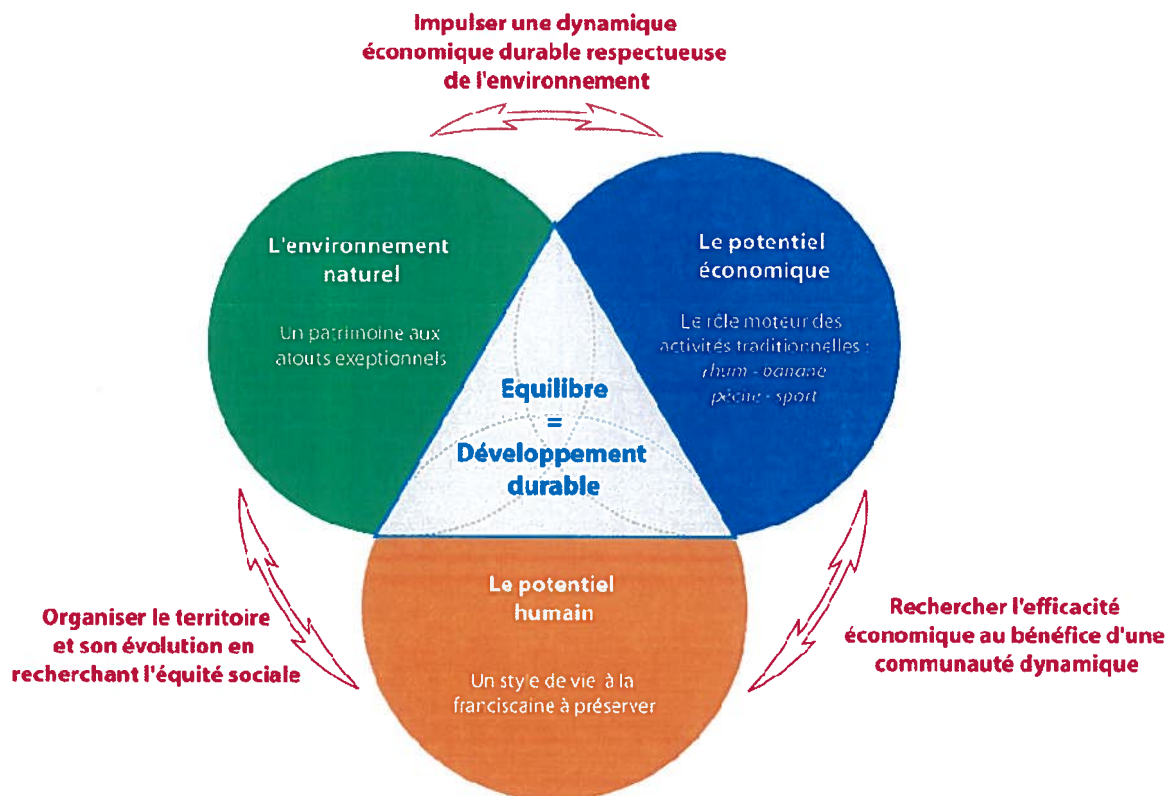
- *augmentation de la population active : +14.5%*
- *diminution du nombre de chômeurs : -96 individus*
- *taux de navette domicile-travail évalué à 59.8% en 1999*
- *augmentation de la SAU : +25.4%*
- *diminution du nombre d'exploitants agricoles : -4.4%*
- *forte progression de la culture de la canne à sucre : +178%*
- *taux de réutilisation des terres agricoles abandonnées : +86%*
- *faible fréquentation de passage des touristes : seulement 2% ont séjourné dans la commune*
- *secteur commercial concentré dans le bourg et à Trianon*

L'environnement

- *Un territoire de grande valeur, menacé par la squattérisation et soumis à des risques naturels*

Chacun des éléments du diagnostic a été analysé et l'édilité a retenu trois composantes transversales fortes de l'analyse du territoire :

- Un territoire de la côte atlantique riche en sites et de paysages, à forte attractivité
- Une population caractérisée par un tissu associatif très dynamique qui revendique un cadre et une qualité de vie, un « style de vie à la franciscaine »
- Des activités traditionnelles, piliers de l'animation et de l'économie locale



ADUM - Juin 2007

Le projet de territoire du François s'inscrit dans cette dynamique et les choix qui sont faits par la collectivité rechercheront l'équilibre du développement durable, et visera à :

- organiser le territoire et son évolution en recherchant l'équité sociale
- rechercher l'efficacité économique au bénéfice d'une communauté dynamique
- Impulser une dynamique économique durable respectueuse de l'environnement

Les orientations retenues par la commune n'opposeront pas la protection de l'environnement au développement et **positionnent les franciscains au centre du développement.**

LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Quatre orientations générales ont été retenues par la commune.

1 – Poursuivre en l'intensifiant, le renouvellement de la ville Basse

2 – Accompagner la mutation des quartiers hauts et littoraux en futurs pôles urbains secondaires, tout en limitant l'étalement urbain

3 – Actionner le levier économique en consolidant les acquis des secteurs traditionnels et en impulsant une dynamique favorisant l'implantation de nouvelles activités

4 – Utiliser tous les atouts du patrimoine naturel et culturel en prenant en compte les risques naturels

Orientation 1 : Poursuivre en l'intensifiant, le renouvellement de la Ville Basse

« Le bourg du François est né à la confluence de deux rivières. Pendant de longues années, la zone Basse a eu une connotation négative : terre marécageuse d'eau croupie, terre inondable et exutoire, lieu d'accueil pour les populations les plus démunies. Elle a été reconquise par la municipalité qui l'a considérée comme une chance de développement de la ville. »

Puis le bourg ancien a connu des extensions discontinues (La Cotonnerie - Trianon - Presqu'île - Pointe Courchet). »

L'enjeu de la prochaine décennie sera de poursuivre et d'intensifier la réorganisation urbaine de la ville Basse grâce à une politique de grands projets « visant à redonner au centre la fonction qu'il a perdu à savoir un lieu d'échanges, de convivialité et de fierté pour les franciscains ».

I- Retrouver un cœur de ville historique par la requalification des espaces publics

▫ **La reconstruction de l'église** : une opportunité pour le réaménagement de la place Charles de Gaulle

Ce projet original consiste à redonner à la commune du François une église. Le projet retenu est une église implantée à cheval sur l'ancienne emprise, la rue de la Liberté et en partie sur le site de l'actuel presbytère.

Sa nouvelle implantation constitue une opportunité de réaménagement du centre ville et en particulier de la place Charles de Gaulle.

Le projet d'aménagement de cette place est d'une importance capitale pour la physionomie du futur centre urbain de la commune du François. La place Charles de Gaule redeviendrait le lieu de convergence depuis la Mairie et l'église, la rue commerçante Homère Clément, la gare routière, le parc de stationnement, le marché...

▫ **La rénovation de la rue Homère Clément**

L'aménagement de la rue Homère Clément se fera dans la continuité de la première tranche. Ces travaux sont destinés à redonner vie au centre-ville : il s'agira de mettre en place un mobilier urbain, d'effacer les réseaux électriques et téléphoniques apparents et de mettre à niveau le réseau d'adduction des eaux. On veillera à créer une perspective visuelle vers la mer.

▫ **La création d'un parc urbain, poumon vert de la ville Basse**

Les espaces naturels inondables situés autour du bourg constituent un véritable poumon vert qui aujourd'hui n'est pas mis en valeur. L'objectif est de les ouvrir au public et de leur attribuer une vocation de loisirs, de rencontre. Un cheminement piéton, la réalisation d'aires de jeux, de pique-nique, de parcours sportifs ou de découverte de la mangrove contribueront pleinement à cet objectif.

▫ **La réalisation d'un square/jardin d'enfant**

Cet équipement permettra à la population franciscaine de toutes générations de se retrouver dans un lieu de détente et de convivialité. Il sera situé entre les berges du canal Desroses et l'ancien canal.

II- Inciter au renouvellement urbain

La consommation d'espace est un enjeu important pour la Martinique et pour le François et il est important de poursuivre l'action de rénovation engagée dans la vieille ville. Parmi les actions qui doivent concourir à renforcer l'attractivité du centre :

- **Privilégier l'urbanisation dans les dents creuses** au sein de l'enveloppe urbaine : l'exploitation du foncier potentiel va permettre de renforcer la trame urbaine par des opérations de densification et de restructuration du bâti en diversifiant les types d'habitat.
- **Favoriser la réinsertion des logements vacants** dans le circuit de l'offre à des prix acceptables
- **Répondre à la demande de certains types de population** à la recherche de petits logements (tels que jeunes décohabitants ou personnes âgées mais également couples avec ou sans enfants)
- Mettre en place **une politique de stationnement** résidentiel attractive
- Veiller à favoriser la **mixité** (programme HLM pour les personnes âgées)
- Poursuivre **l'élimination des poches d'insalubrité** :

* A la suite de l'OPAH qui ne concernait que le centre-bourg, un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** a débuté en juin 2006 sur tout le territoire de la commune. Cette opération consiste à accompagner les propriétaires de logement dans leur projet d'amélioration de l'habitat ; à titre d'exemple, la restructuration de la cité de La Jetée

L'objectif est double : rénover le parc de logements privés anciens et augmenter l'offre de logements en favorisant la remise sur le marché des logements vacants, notamment grâce à l'utilisation de la procédure de l'abandon manifeste.

* Le diagnostic de l'O.P.A.H. a permis de définir un périmètre qui relève de la procédure de **résorption de l'habitat insalubre (RHI)**. Cette procédure est lancée en partenariat avec la DDE. Elle permettra, à son terme, de sortir certains habitants de situations précaires et de définir des projets de réaménagement des îlots concernés.

* La faisabilité de la restructuration de la Cité La Jetée est en cours : il est prévu un aménagement global comprenant la construction de logements sociaux pour permettre le relogement des familles situées en zone inondable, ainsi que la création d'espaces publics et d'aménagements paysagers.

III- Solidariser « les morceaux » de la ville Basse en les reliant à la vieille ville au-delà des berges du canal et avec une ouverture sur la mer

- **Faire du futur parc urbain un lieu de rencontre et d'échange entre le bourg ancien et le développement urbain récent au nord** : étudier notamment les continuités piétonnes Nord/Sud du bourg traversant ce parc, permettant de relier les divers équipements communaux entre eux
- **Faciliter les traversées** des canaux par l'aménagement de ponts piétons et de circulations le long des berges
- **Ouvrir la Ville basse vers la frange littorale** qui sera aménagée entre la ZAC de la Pointe Courchet et Presqu'île

▫ **Organiser le développement urbain des secteurs de la Pointe Courchet et Trianon afin qu'ils soient pleinement intégrés à la ville :**

- La reconstruction de l'hôpital sur le site de la Pointe Courchet favorisera les échanges entre la partie ancienne du bourg et le secteur Pointe Courchet-Trianon constituant par là même un facteur d'intégration du nouveau quartier.
 - L'implantation d'une telle structure sur le site de la Pointe Courchet valorise globalement la diversité urbaine de ce secteur Nord de l'agglomération
 - L'urbanisation de la ZAC se poursuivra à partir d'un nouveau projet d'aménagement, la problématique posée est celle de l'organisation autour du Mole d'une nouvelle urbanisation qui donne à la fois de la cohérence et de l'homogénéité à ce secteur, dans la continuité du centre de la commune.
- **Poursuivre la politique communale de réserves foncières en limite du péri urbain, afin de compléter et renforcer l'urbanisation dans le centre ville et ses faubourgs périphériques, dans une logique de solidarité inter quartiers.**

IV-Améliorer les déplacements et les échanges

- **Réutiliser le canal comme moyen de déplacement navigable Est/Ouest dans le bourg**
 - **Favoriser les alternatives au « tout » automobile** en poursuivant la démarche intercommunale d'organisation des transports urbains : conforter la gare routière, créer des parkings relais dans le centre et sa périphérie
 - **Augmenter l'offre en stationnement** et mieux l'organiser pour favoriser l'accessibilité du centre-bourg
 - **Favoriser les déplacements piétons**, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes de bébé : créer des cheminements piétons qui relient les deux parties de la ville Basse et veiller à ce que les nouvelles zones d'urbanisation intègrent les déplacements piétons dans leur plan d'aménagement
 - **Favoriser les modes doux**, des projets de pistes cyclables sont en cours.
 - **Améliorer les infrastructures afin d'engager la reconquête du centre urbain** : réaménagement de la traversée du bourg, du carrefour Martienne à la Gendarmerie, aménagement de l'entrée de ville, de Trianon à Pont Martienne où sera réalisé un boulevard urbain.

Orientation 2 : Accompagner la mutation des quartiers hauts, périphériques et littoraux en futurs pôles urbains secondaires en limitant l'étalement urbain

La commune du François, consciente de son attractivité, a décidé de freiner l'étalement urbain sur son territoire en favorisant la densification des zones déjà équipées et en organisant la gestion et l'évolution des quartiers.

I- Fixer la population des quartiers hauts en les structurant en pôles urbains secondaires

▫ **Définir les pôles urbains secondaires** en fonction de leur densité urbaine actuelle et de leurs équipements existants de superstructure comme les écoles, mais aussi d'infrastructures comme les réseaux d'eau et d'assainissement : Chopotte/Monnerot/Bonny ; Morne Pitault/Morne Pavillon, Morne Acajou/Dumaine/Perriolat, Bois Soldat/Beauregard,

▫ **Conserver des coupures urbaines et paysagères** entre les quartiers afin de préserver la qualité de vie dans la campagne habitée

▫ **Maintenir l'attractivité des quartiers en assurant diversité et qualité urbaine** : renforcer les capacités d'accueil en logements, équipements existants ou nouveaux afin de retenir la population rurale sur ses lieux habituels de vie :

- De petites opérations de logements de qualité seront réalisées sur des terrains appartenant à la commune (Dumaine, Perriolat) ; elles font actuellement l'objet d'études de faisabilité très innovantes sur les questions de la diversification des bâtis et de l'intégration spatiale ; elles participeront ainsi à la densification du tissu bâti et au renouvellement urbain.

- L'opportunité de mettre en œuvre cet axe de développement est liée aux acquisitions foncières de la commune et à la possibilité réglementaire (règlement d'urbanisme, prévention des risques, zonage d'assainissement...) de réaliser ces opérations.

- Des logements sociaux sont aussi programmés pour permettre la restructuration du quartier Derrière Bois : régularisation d'occupants sans titre et occupation de « dents creuses »

▫ **Favoriser l'implantation de commerces et d'équipements de quartiers**, afin d'éviter les « cités dortoir »

▫ **Maintenir l'effort d'organisation de la desserte en transports urbains**, surtout dans les zones densément peuplées.

II- Créer des secteurs à urbanisation limitée quand l'urbanisation est récente et très diffuse

▫ **Prendre en compte le risque** dans la définition des limites urbaines

▫ **Eviter le mitage** des terres agricoles et des terres encore vierges

III- Maîtriser l'urbanisation des quartiers littoraux

▫ **Restructurer et réhabiliter les quartiers construits sur les 50 pas géométriques**

L'occupation sans autorisation administrative de la zone des 50 pas géométriques par des constructions d'usages divers a créé au fil du temps de véritables quartiers littoraux dont il convient de maîtriser l'extension.

La mise en œuvre de la loi sur les 50 pas géométriques de 1996 se traduit par une intervention de l'agence des 50 pas conduisant à la mise en valeur de ces espaces urbains.

Agissant pour la commune en qualité de maître d'œuvre, son intervention vise à :

- Régulariser par des actes de propriété, l'occupation des 50 pas géométriques
- Equiper en réseaux (assainissement, eau potable...) et désenclaver les zones d'habitat (desserte et accès).

Les quartiers qui sont concernés en priorité sont Mansarde Rancée (Nord/Sud) et Thalémon.

Orientation 3 : Actionner le levier économique en consolidant les acquis des secteurs traditionnels et en impulsant une dynamique favorisant l'implantation de nouvelles activités

La commune est devenue une ville de plus de 20 000 habitants et pour se préparer à devenir « le pôle de desserrement » de la zone centre agglomération de la Martinique, elle veut faire de son développement économique l'un des axes forts de son projet.

I- Le François, Ville Centre au Sud : une attractivité économique à renforcer

Au cours de ces dernières années, la commune a vu se développer son économie, avec la croissance des secteurs du commerce et des services qui ont investi la rue Homère Clément et occupé les friches industrielles laissées par l'ancienne usine à sucre.



Développement de la zone commerciale sur les friches industrielles

Le positionnement géographique de la commune aux portes de la zone centre et au sein de l'Espace Sud, crée une demande pour des terrains ou locaux à usage d'activités et incite les élus à se préoccuper du développement d'un nouveau tissu économique.

La ville veut satisfaire des demandes d'implantation d'entreprises sur son territoire :

- **Par l'extension et la requalification de la zone d'activités de Trianon** : introduction d'activités moins polluantes, traitement urbain, organisation de la cohabitation des activités avec l'habitat.
- **Par une réflexion sur la faisabilité d'une zone d'activité à l'entrée de Réunion**, au niveau du secteur où des activités se sont implantées de façon spontanée.
- **Par la création d'un pôle mixte à Trianon** : projet qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation du stade de Trianon en combinant la pratique d'activités sportives avec des activités commerciales et des services spécialisés dans le domaine du sport.

- **Par la poursuite de l'aménagement du Port :**
 - Confortement de l'activité pêche et notamment es zones de cantonnement, en rappelant que François est la 2^{ème} commune en nombre de pêcheurs enrôlés de Martinique.
 - Accompagnement de l'activité d'excursions en direction des Ilets et des Fonds Blancs.
 - Création d'activités artisanales et de services tournées vers la mer : réparation de bateaux, voilerie, services divers...

II- Le François, Ville Sportive

La ville a une tradition sportive et continuera à investir dans ce secteur, compte tenu de ses effets induits tant sur le plan économique que sociologique et notamment sur le maintien du lien social.

▫ Poursuivre le confortement des espaces sportifs

- restructuration du complexe sportif du quartier Trianon
- aménagement de l'espace ludique au Mole (Pointe Courchet)
- réalisation d'un parcours de santé, vers la sortie de la route du Vauclin

▫ Développer des pôles d'activités sportifs

- zone d'activités ludiques et sportives de la Jetée
- développement de commerces autour du sport dans la continuité du complexe sportif de Trianon

▫ **Aménager la plaine humide comme un espace sportif et pédagogique** à l'échelle de la commune : aménagements légers adaptés au caractère inondable et mise en valeur du cycle de l'eau

▫ **Accueillir et accompagner toutes les manifestations sportives** d'envergure telles que la course des yoles.

III- Le François, une richesse agricole à préserver

Les espaces agricoles constituent un bien précieux et la commune affirme sa volonté de maintenir cet axe essentiel de développement économique.

▫ **Préserver les terres agricoles à forte potentialité**

▫ **Conforter et développer les activités liées au rhum (Cf. habitation Clément)**

▫ **Faciliter et inciter à la diversification des exploitations agricoles**, notamment vers les activités touristiques : gîtes, fermes de dégustation des produits,...

IV-Le François, une destination touristique à diversifier et renforcer

Il est fondamental que la commune du François conserve le principal atout pour le tourisme que sont ses richesses naturelles : il s'agira de favoriser toutes les démarches de tourisme intégré, afin que la fréquentation touristique s'inscrive en synergie avec la politique de protection des espaces et de préservation du patrimoine.

Cependant une trop grande dépendance aux espaces naturels, peut bloquer le processus de développement économique, aussi convient il de trouver de nouveaux vecteurs de l'attractivité touristique.

▫ La mise en valeur et préservation des sites très fréquentés

Ces espaces naturels qui constituent des sites attractifs pour les touristes, surtout ceux qui sont situés à proximité du littoral, sont menacés, à plus ou moins long terme, par une fréquentation touristique désordonnée.

Pour maintenir leur caractère naturel, il convient d'organiser les conditions d'accueil des touristes : stationnement, sentiers pédestres et accessibilité piétonne, équipements sanitaires.

- ☛ Aménager des points de vue et des lieux pittoresques
- ☛ Mettre en valeur les sites classés en ZNIEFF par des actions en lien avec l'Office National des Forêts
- ☛ Créer des aménagements légers sur les Ilets et à proximité des Fonds blancs

▫ La création de nouveaux sites attractifs

- ☛ Création d'une route des Sources
- ☛ Construction d'une plage artificielle ouvrant la commune sur les loisirs balnéaires, sachant que la commune n'a pas de plage naturelle
- ☛ Renforcement des activités liées à l'eau : plaisance, kayaks, yoles notamment dans le cadre du réaménagement de Presqu'île...

▫ La diversification vers de nouvelles formes de tourisme

- ☛ Le tourisme « vert » : agrotourisme, tourisme rural
- ☛ Le tourisme d'affaires : inciter à la création d'équipements d'accueil de séminaires, colloques et congrès
- ☛ Capturer les retombées économiques des manifestations sportives ou culturelles (ex. course des yoles, festival de la Haute Taille)

Orientation 4 : Utiliser tous les atouts du patrimoine naturel et culturel, en prenant en compte les risques naturels

François, Ville entre Terre et Eau a un territoire exceptionnel à préserver et à transmettre aux générations futures. L'eau partout présente, mérite d'être vue et valorisée.

I- Ses paysages

De nombreux paysages franciscains révèlent un intérêt paysager, mais certains d'entre eux doivent faire l'objet d'une identification particulière :

- **Préserver les points de vue** au regard de leur caractère remarquable, mais tout aussi intéressants pour la qualité du cadre de vie des franciscains.
- **Marquer les coupures paysagères** notamment sur les hauteurs habitées, qui constituent, compte tenu de leur topographie (mornes, crêtes, talweg ...), ou de leur couvert végétal, des éléments structurants du paysage.
- **Protéger les mangroves en la faisant connaître** : il y a plusieurs projets de balisage de parcours pédagogiques principalement en direction des plus jeunes.

II- Sa baie, la mer et ses îlets

- **Protéger le littoral, les îlets et les Fonds Blancs**

Face au processus de dégradation que connaissent les îlets du François et à l'enjeu patrimonial de leur préservation, un protocole de protection a été défini.

Parmi les 8 îlets que compte la commune du François, les îlets Oscar, Frégate, Long et Lavigne, font l'objet d'un arrêté de protection du biotope. Pour compléter ce dispositif de protection, une Convention de gestion de ces îlets est signée entre l'Etat, la commune du François, les propriétaires privés des fonds dominants et l'ONF. Chaque partenaire s'engage à faire respecter les conditions de protection définies par ladite Convention. Les feux, le camping, les nuisances sonores et les chiens, entre autres, sont interdits.

La protection de ces îlets se traduit dans le P.L.U par un classement en zone naturelle.

- **Valoriser l'ouverture sur la mer**

Création d'une plage artificielle près de Presqu'île accessible à tous, revalorisation des vues sur la mer par le retraitement de la rue principale du bourg en boulevard, création d'une promenade piétonne du Pont Martienne (entrée ouest bourg) au Quartier Presqu'île.

III- Ses risques naturels

- **Prendre en compte d'une manière générale le Plan de Prévention des Risques Naturels**, en veillant à ne pas aggraver le risque par une urbanisation non maîtrisée.
- **Prendre en compte en particulier le risque inondation**, et notamment dans l'aménagement de la Ville basse

IV- Ses patrimoines

- **Elargir le champ des protections** en recensant et préservant des bâtis d'intérêt patrimonial, marqueur de l'identité locale (habitations, maisons typées, en matériaux nobles, tels la roche et le bois...)
- **Préserver et valoriser les patrimoines naturels :**
 - les terres agricoles à fortes potentialités
 - l'eau : canaux, mer, mangroves, plaine inondable, rivières et réserves d'eau potable
 - les espaces naturels remarquables : forêts, mangroves, massifs coralliens, ZNIEFFs

V- Le barrage de La Manzo

Situé pour sa plus grande partie sur le territoire du François (42 ha), c'est la seule étendue d'eau douce de la Martinique indispensable à l'irrigation du Sud de l'île.

Au-delà de sa fonction d'irrigation, il est prévu de développer une vocation ludique le long de la rive sud est du lac sur un ensemble foncier de près de 9 ha.

Cet espace ludique et paysager comportera l'aménagement de sentiers de promenade, de parcours santé et de points de vue, la création d'aires de pique nique et de sports.

Cette opportunité est intéressante pour le quartier, comme pour l'ensembles des Franciscains, voire des Martiniquais car la Manzo a une vocation de cœur affirmée.

Le projet viendra compenser en partie l'atteinte au boisement faite par l'urbanisation à l'est de la RD16.

LE FRANÇOIS : LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD

Poursuivre, en l'intensifiant, le renouvellement de la ville Basse

Affirmer les fonctions centrales du bourg

Solidariser les morceaux du bourg

Liaisons interquartiers

Aménager la plaine humide et basse en un lieu de rencontre et de convivialité, en prenant en compte le risque

Permettre la création d'une voirie de désenclavement des quartiers Est (presqu'île notamment) tout en respectant le caractère rural des lieux

Poursuivre une urbanisation maîtrisée en contact du bourg, à plus ou moins long terme

Préserver et valoriser

Valoriser l'ouverture vers la mer

Assurer l'accessibilité continue à la baie depuis le bourg (valorisation des berges du canal, aménagement...)

Les espaces naturels sensibles

La frange littorale protégée

Les îlets, préservés et valorisés



Actionner le levier économique en consolidant les acquis des secteurs traditionnels

Pôles économiques, à conforter ou à étendre

Poursuite de l'aménagement du Port

Développement des activités économiques autour du sport

Les principaux secteurs agricoles de qualité à préserver

Accompagner la mutation des quartiers hauts et littoraux en futurs pôles urbains secondaires

Créer et renforcer les pôles secondaires d'appui dans les momes

Les secteurs urbanisés des momes à organiser

Maîtriser l'urbanisation dans les quartiers littoraux en permettant leur restructuration

Projets d'aménagement et de réaménagements des quartiers littoraux

